

Cours N° 2 : le bilinguisme

Objectif : l'étudiant abordera les problèmes linguistiques posés par le contact des langues et sera en mesure de distinguer entre la situation de diglossie et celle du bilinguisme selon Ferguson et Fishman.

Contenu :

1. Problèmes linguistiques posés par le contact des langues

1.1. Le bilinguisme individuel

1.2. Le bilinguisme social

1.3. Diglossie

1. Problèmes linguistiques posés par le contact des langues

Il y a dans le monde entre quatre et cinq mille langues différentes et environ 150 pays ; trente langues par pays, ce que nous appelons plurilinguisme. Les communautés linguistiques se côtoient, les langues sont constamment en contact et le lieu de contact peut être l'individu (bilinguisme et une situation d'acquisition) ou la communauté (plurilinguisme et multilinguisme).

Selon J. HAMERS et M. Blanc dans leur ouvrage *Bilingualité et Bilinguisme*, le bilinguisme est l'état d'un individu ou d'une communauté qui se réfère à la présence simultanée de deux langues chez un individu ou dans une communauté. A partir de cette définition, on peut dire que le bilinguisme peut se référer à des phénomènes concernant : un individu qui se sert de deux langues, une communauté où deux langues sont employées, des personnes qui parlent deux langues différentes.

1.1. Le bilinguisme individuel :

La situation d'un individu capable de manier deux langues de statut identique avec une égale aisance (au sens restreint bien sûr). Certains linguistes définissent une personne bilingue est celle qui peut être capable de s'exprimer et de communiquer parfaitement dans deux langues, soit actif (le parole et l'écriture), soit passif (par l'écoute et la lecture).

1.2. Le bilinguisme social :

L'usage surtout parlé (écrit) de deux ou plusieurs langues (langue de culture, dialecte ou patois) par un même individu ou par un groupe (au sens large bien sûr).

Un bilingue est tout individu capable de comprendre ce qu'il lui est dit dans une autre langue et de se faire également comprendre dans cette langue.

Le bilinguisme dans une communauté se relie étroitement à la politique linguistique comme toute politique conduite par un Etat ou une organisation internationale à propos d'une ou plusieurs langues parlées dans les territoires relevant de sa souveraineté, pour en modifier le corpus ou le statut, généralement pour en conforter l'usage, parfois pour en limiter l'expansion. Cette politique linguistique peut être déclarée ou seulement implicite et prend importance particulière dans les Etats multilingues qui sont amenés à légiférer parfois dans le moindre détail.

1.3. La diglossie :

Au début, le terme de "diglossie" est un néologisme, qui signifie bilinguisme en langue grecque avant d'être utilisé par le linguiste William Marçais en 1930 dans sa "Diglossie arabe". Selon lui, la situation diglossique est généralement une situation conflictuelle car ce phénomène se rencontre lorsque les langues en contact ont des fonctions différentes, par exemple une langue "formelle" et une langue "privée" qui causent l'apparition de variétés "hautes" et "basses" de la langue.

C'est la coexistence dans une même communauté de deux formes linguistiques qu'on appelle « variété basse » et « variété haute » : exemple de l'arabe dialectale et classique/ le créole et le français (en Haïti).

Pour Ferguson : « c'est une situation linguistique relativement stable dans laquelle, outre les formes dialectales de la langue, existe une variété superposée très divergente, hautement codifiée (souvent grammaticalement plus complexe), véhiculant un ensemble de littérature écrite vaste et respectée, qui est surtout étudiée dans l'éducation formelle, utilisée à l'écrit ou dans un oral formel mais n'est utilisée pour la conversation ordinaire dans aucune partie de la communauté » (« Diglossia », *Word*, 1959).

Par contre, Fishman distingue entre le bilinguisme (fait individuel) et la diglossie (phénomène social). Mais il peut y avoir diglossie entre plus de deux codes (pas besoin d'origine commune). Exemple en Algérie : le français, l'arabe et le kabyle.

Ainsi, Fishman distingue 4 situations :

- Bilinguisme et diglossie : tous les membres de la communauté connaissent la variété haute et la variété basse.
- Bilinguisme sans diglossie : des individus bilingues qui n'utilisent pas les deux spécifiquement.
- Diglossie sans bilinguisme : un groupe dans la communauté qui ne parle que la

variété haute et un autre groupe qui ne parle que la variété basse.

- Ni diglossie, ni bilinguisme : il s'agit de petites communautés (imaginaires).